

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 FÉVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 22 février les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire en mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le 16 février 2023.

Étaient présents :

François COLLART, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Mickaël ROSE, Nathalie FRANCAERT, Magali SALUAUX, Corine LECLERC, Murielle GILHARD, Laurence TOURNEUR, Manuel ROCHA-GOMES, Noël DEZ, Annie LEROY, Sabrina DA CRUZ, Gabrielle MAUCLERT, Martine LORIN, Patrick GRÉGOIRE, Alain CHAPRON

Absents excusés :

Valérie MORAND, Guillaume BOUTILLOT
Madame Nina HUBERT donne pouvoir à Monsieur Jean- Noël OUDIN

Étaient absents :

Aurélie FAKATAULAVELUA, Maxime VARIN, Laurent GOURNAIL

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire, invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Laurence TOURNEUR se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 18 janvier 2023

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2023 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente.

Deux conseillers ont fait part de deux petites erreurs matérielles. Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2023 sera donc corrigé. Le compte-rendu a toutefois été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur le Maire a sollicité les membres du Conseil pour le rajout d'un point supplémentaire, à savoir :
-Fixation des tarifs des locations de matériel

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-001 : Modification des commissions municipales

Par délibération n°2020-07-004 du 22 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté la création et la composition de 8 commissions communales permanentes. Par courriel en date du 02 février 2023, Magali SALUAUX a manifesté son intérêt à intégrer les commissions finances et RH. Il vous est demandé d'accepter sa candidature et de procéder à la mise à jour de la composition des commissions communales.

En début de cette séance informe Magali SALUAUX retire sa candidature pour la commission RH dans la mesure où son mari est agent communal et ne peut être juge et partie, par-contre elle maintient son souhait d'intégrer la commission Finances.

Corine LECLERC souhaite intégrer la commission Environnement et cadre de vie. Cette demande est acceptée par l'assemblée.

Considérant la nécessité de désigner les membres appelés à siéger au sein des différentes commissions en s'efforçant de rechercher la pondération politique reflétant au mieux la composition de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la nouvelle composition des commissions communales permanentes suivantes :

Finances	<ul style="list-style-type: none">- Laurent GOURNAIL- Nathalie FRANCAERT- Jacques JESSON- Didier HEINIMANN- Guillaume BOUTILLOT- Laurence TOURNEUR- Patrick GREGOIRE- Martine LORIN- Magali SALUAUX
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none">- Nathalie FRANCAERT- Didier HEINIMANN- Mickaël ROSE- Valérie MORAND- Natacha BOUCAU- Murielle GILHARD- Martine LORIN-

Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques BONNET - Aurélie FAKATAULAVELUA - Maxime VARIN - Sabrina DA CRUZ - Martine LORIN - Nina HUBERT - Laurent GOURNAIL - Françoise RENARD
Ecole-Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Natacha BOUCAU - Laurence TOURNEUR - Aurélie FAKATAULAVELUA - Guillaume BOUTILLOT - Corine LECLERC - Nina HUBERT - Martine LORIN
Cadre de vie – Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sabine BAUDIER - Laurence TOURNEUR - Martine LORIN - Nina HUBERT - Nathalie FRANCAERT - Manuel ROCHA GOMES - Magali SALUAUX - Annie LEROY - Murielle GILHARD - Corine LECLERC - Françoise RENARD
Travaux – Voirie –Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Noël OUDIN - Jacques JESSON - Manuel ROCHA GOMES - Mickaël ROSE - Valérie MORAND

	<ul style="list-style-type: none"> - Guillaume BOUTILLOT - Murielle GILHARD - Jacques BONNET - Patrick GREGOIRE - Didier HEINIMANN - Noël DEZ - Denis CANTARUTTI
Associations – Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Didier HEINIMANN - Magali SALUAUX - Jean-Noël OUDIN - Murielle GILHARD - Maxime VARIN - Mickaël ROSE - Sabrina DA CRUZ - Aurélie FAKATAULAVELUA - Annie LEROY - Gabrielle MAUCLERT - Noël DEZ
Relations extérieures – Jumelage – Suippes dynamiques	<ul style="list-style-type: none"> - Aurélie FAKATAULAVELUA - Nina HUBERT - Sabine BAUDIER - Natacha BOUCAU - Magali SALUAUX - Sabrina DA CRUZ - Jean-Noël OUDIN - Annie LEROY

Monsieur le maire rappelle qu'il est toujours possible de changer de commission(s).

Madame Corine LECLERC souhaite intégrer la commission cadre de vie. Cette demande a été approuvée par les membres présents

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-002 : Modification de la délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Considérant la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code précité ;

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité, de souplesse et d'efficacité de la gestion des affaires communales, il vous est demandé de confier au maire une délégation permanente et générale en matière de commande publique.

Ce nouveau point permet à Monsieur le maire de prendre une décision sans avoir à attendre le prochain conseil municipal voire à le déclencher, par-contre, Monsieur le maire doit informer le Conseil de cette décision par le biais d'un arrêté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services, quels que soient leur montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-05-005 du Conseil municipal du 18 mai 2022.

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-003 : Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle des fêtes : autorisation d'attribution et de signature du marché Attribution marché

Monsieur Didier HEINIMANN rappelle qu'un marché de travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de la salle des fêtes a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du code de la Commande publique avec une possibilité de négociation. Cette consultation a été lancée le 30 août 2022 pour une remise des offres fixée au 7 octobre 2022 à 17H00. La consultation comprenait 10 lots.

N°	Intitulé du Lot
1	VRD (Voirie réseaux divers)
2	DEMOLITION – GROS ŒUVRE
3	CHARPENTE COUVERTURE
4	MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE
5	MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS
6	ELECTRICITE
7	PLOMBERIE – CVC
8	REJETEMENT SOLS ET MURS
9	ITE (Isolation thermique par l'extérieur)
10	ELEVATEUR PMR

En l'absence de candidatures et d'offres, les lots 1 et 9 ont été déclarés infructueux. Conformément à l'article R.2122-2-3° du code de la Commande publique, une consultation sans publicité, ni mise en concurrence a été lancée pour ces 2 lots.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 25 novembre 2022 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Didier HEINIMANN de retenir les prestataires suivants :

Lots	Entreprises	Montant de l'offre en HT
1- VRD	BOITUZAT	162 500,00 €
2- DEMOLITION – GROS ŒUVRE	SPIE BATIGOLLES	249 000,00 €
3- CHARPENTE COUVERTURE	BAMECO	447 953,13 €
4- MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE	APB MENUISERIE	93 000,00 €

5- MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS	MEB	399 699,20 €
6- ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE	98 312,24 €
7- PLOMBERIE – CVC	EIFFAGE ENERGIE	401 527,00 €
8- REVETEMENT SOLS ET MURS	CANTARUTTI	143 017,20 €
9- ITE (Isolation thermique par l'extérieur)	NICOLETTA	175 243,82 €
10- ELEVATEUR PMR	MYDL	24 420,00 €
TOTAL		2 194 672,65 €

Cette délibération sera suivie d'une notification pour le lancement des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des lots relevant de la procédure adaptée ouverte suivant le classement établi par la Commission d'appel d'offre et indiqué ci-dessus et dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-004 : Dotation d'équipements des territoires ruraux : Programmation 2023

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a pour objet de subventionner les dépenses d'investissement des collectivités éligibles et, plus précisément, les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Dans le cadre de DETR 2023, la proposition de demande d'aides financières sur le projet ci-dessous est envisagée :

- Travaux d'extension du périscolaire Jules-Ferry

À cet effet, il vous a été demandé d'approuver le projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des demandes et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire précise que la collectivité peut présenter jusque 3 dossiers. Il priorise ce dossier pour tenter d'obtenir une subvention versée à hauteur de 80 %

Monsieur le maire souligne qu'une subvention complémentaire a été sollicitée en raison de l'augmentation du devis.

Le reste à charge reste toutefois important, soit 117 969 € HT.

Alain CHAPRON demande si le montant de la TVA est récupéré.

OUI mais au taux de 16,80 %. Cette TVA sera versée dans deux ans sur présentation des factures, soit environ 100 000 €.

Patrick GRÉGOIRE estime qu'un sanitaire devrait suffire.

Il est répondu que deux sanitaires s'évèrent indispensables, soit un pour l'école et un pour le périscolaire de plus les agents d'entretien commencent leur travail par le nettoyage de ces endroits.

Monsieur le maire souhaite profiter de cette extension du périscolaire Jules FERRY pour agrandir et végétaliser la cour de l'école, réorganiser le parking pour agrandir la cour.

Les cours des autres écoles seront également à végétaliser.

Le corps enseignant, le Pôle enfance jeunesse et les élus travaillent sur ce projet. En effet, des subventions de l'agence de l'eau peuvent être allouées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement et inscrit cette dépense au budget ; autorise Monsieur le Maire à réaliser une demande de subvention au titre de la DETR 2023 et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-005 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

En complément de la délibération n°2022-12-009 du conseil municipal du 14 décembre 2022, il vous a été demandé d'ajouter la dépense suivante et d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2023.

Ce rajout s'explique par le remboursement d'une caution à un locataire, à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de 673 000, 00 € correspondant à 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Chapitre	Article	Montant	Libellé
20	2031	50 000.00	Frais d'étude
21	2183	10 000.00	Matériel de bureau et informatique
21	2152	8 000.00	Installation de voirie (panneaux de signalisation)
21	21785	8 000	Téléphonie internet
21	21841	31 000	Mobilier cantine et périscolaire
16	165	2 000	Dépôt et cautionnement

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-006 : Intervention des services municipaux en dehors des prestations de collecte et de nettoyage ordinaires : Fixation du montant des redevances

Vu l'article 2122-22 2° du CGCT,

Considérant la recrudescence d'incivilités en matière de propreté sur la commune (déjections canines, dépôts d'immondices...),

Considérant la recrudescence de ramassage d'animaux errants sur la voie publique, le manque d'entretien de certaines haies constatées sur la commune

Considérant que ces manquements ont un coût pour la collectivité,

Considérant la nécessité de fixer le montant des tarifs pour l'intervention des services municipaux hors cas habituels de collecte et de nettoyage,

Type d'intervention	Forfait
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec camion benne pour ramassage des déchets	100 euros de l'heure
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec VL pour enlèvement de déjection canine	45 euros de l'unité
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec VL pour nettoyage graffiti	100 euros de l'heure
Intervention d'une société externe pour enlèvement de graffiti	Montant à reporter sur facture majoré de 20% pour les frais de gestion
Intervention d'une équipe d'agents communaux avec VL pour capture d'un animal errant sur la voie publique	100 euros de l'heure
Journée passée au sein des boxes de la commune d'un animal errant	35 euros par jour
La taille des haies	100 euros de l'heure

Patrick GRÉGOIRE demande si la collectivité a le droit d'amender. La réponse est OUI.

Le but n'est pas de sanctionner mais de sensibiliser les administrés au respect de l'environnement.

Un nouvel arrêté est en cours de préparation ainsi qu'un courrier destiné aux contrevenants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les différents forfaits indiqués sur le tableau ci-dessus.

VIE ASSOCIATIVE

DÉLIBÉRATION n° 2023-02-007 : Fixation des tarifs des locations de matériel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur proposition des membres de la municipalité en date du 08 février 2023

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs pour La location du matériel,

Les nouveaux tarifs sont :

- 1 table + 6 chaises ou 2 bancs : 5 € que ce soit 1 jour en semaine ou 1 week-end et pas de caution
- 1 table ronde + 6 chaises : 5 € que ce soit 1 jour en semaine ou 1 week-end et 100 € de caution
- 1 tonnelle : 25 € par jour ou 50 € par week-end et 600 € de caution

Ces prêts à prix modiques concernent les demandes des administrés, ceux-ci sont gratuits pour les associations suippases.

Les associations qui empruntent le matériel sont chargées du transport.

Jacques BONNET souligne qu'en cas de détérioration les réparations seront alors à la charge de l'emprunteur pour les locations sans caution.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut responsabiliser les personnes qui empruntent le matériel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal et à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs des locations de matériel.

INFORMATIONS DIVERSES

Natacha BOUCAU :

- Le centre de février se déroule bien, à savoir 40 enfants inscrits à la semaine pour 4 animatrices. Le thème étant « La machine à remonter le temps » avec une découverte de jeux anciens. Pas de sortie. En ce qui concerne le centre d'avril, le planning n'est pas encore défini.
- La Commune et la Communauté de Communes travaillent ensemble afin de répondre à un appel à projets MSA en lien avec la jeunesse.
- Le Pôle enfance jeunesse a reçu la visite de deux agents de la Direction Départementale des Finances Publiques pour un contrôle inopiné de la régie.
 - Le compte-rendu de cette visite sera envoyé ultérieurement
- Informe que le CLIC des Sources qui est un service d'écoute, d'informations et d'accompagnement travaille sur des actions collectives. Il s'associe au travail lancé par le département. Un questionnaire sera distribué prochainement aux personnes âgées de 60 ans et plus de Suippes et du territoire afin de mieux répondre à leurs attentes, à leurs besoins.
 - Le conseil des Aînés est en lien avec le CLIC.
 - En octobre, dans le cadre d'octobre rose, il y aura la semaine des seniors. Un forum des seniors est prévu, le lieu et la date restent à définir.

Sabine BAUDIER :

- Rappelle quelques points des travaux déjà notifiés dans le CR de la RE commission environnement.
- Travaille avec les Services techniques pour l'élaboration du budget.
- Informe que l'agent qui devait remplacer Monsieur BOURGOIN s'est désisté.
- Des animations au parc BUIRETTE seront à mettre en place.

Patrick GRÉGOIRE :

- Est surpris de l'interdiction de fumer devant le Complexe sportif. Il aurait préféré un panneau de signalisation et la pose de cendriers au-dessus des poubelles, à l'écart de l'entrée principale. Il y a à ses yeux déjà beaucoup d'interdictions. En revanche, il souligne que l'on ne parle pas des chewing-gums au sol.
 - Un espace « sans tabac » serait le bienvenu dans la mesure où ces endroits devant les écoles sont respectés.
- Natacha BOUCAU rappelle l'interdiction de fumer dans les lieux couverts et non couverts d'accueil de mineurs pendant les vacances et les loisirs

Jacques BONNET :

- Déclare travailler avec 3 autres personnes sur :
 - L'adressage c'est-à-dire la dénomination de l'ensemble des voies communales et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies. Des anomalies ont été soulevées, il s'agit aujourd'hui d'y remédier
 - &
 - Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.
- Pour ces deux chantiers, beaucoup de vérifications en perspective. Ce travail s'avère long. Une intervention sur le terrain s'avère indispensable.
- Indique la fin prochaine des travaux des logements communaux, à savoir :
 - Celui au-dessus de l'ancienne perception, il sera prochainement loué.
 - Celui au-dessus de l'école maternelle Renée THIÉRY avec une remise aux normes
- Les compteurs eau & électriques du local de l'ancienne perception seront bientôt installés.

Martine LORIN : Réseau Solidaire

- Attend avec impatience de pouvoir déménager dans un endroit agréable tant pour les bénévoles que pour les familles accueillies.

- Remercie le Bronze Industriel pour le don d'étagères bien utiles pour le rangement des denrées et autres.
 - 16 familles aidées soit 65 personnes
 - Magali SALUAUX demande si le Réseau Solidaire prend des ustensiles – NON, seulement des denrées alimentaires, produits pour bébés, produits d'hygiène.
- Signale la livraison mensuelle de produits secs et de la livraison hebdomadaire des produits frais, en grande quantité.
- Souligne qu'au niveau comptabilité tout doit être notifié.
- Souhaiterait la création d'un lieu d'échanges, de rencontres qui permettrait à chacune, chacun de s'ouvrir au monde. Un lieu accessible à tout public et bien entendu où la jeunesse pourrait s'exprimer.

Didier HEINIMANN,

- Informe du retour du rapport concernant les projets thermiques du Centre culturel et du Complexe sportif.
 - Ces rapports ne sont pas suffisamment précis quant aux travaux à entreprendre pour de véritables économies d'énergie. Ces rapports seront donc à affiner.
- Rappelle l'extinction des feux entre 22h30 et 4h30
 - Nous vous communiquerons prochainement l'économie réalisée grâce à cette action
- Informe que le changement des points lumineux en Led est à l'étude.
- Informe qu'une réunion 0 pour travaux de la salle des fêtes est prévue le 08/03, 9h00

Mickaël ROSE,

- Rappelle la date du Canis Soppia, le dimanche 07 mai, 10h00 au parc Buirette & l'activité sportive « Suippes en mouvement » du samedi 04 mars, 10h00-12h00 au Complexe sportif

Nathalie FRANCART,

- Informe d'une réunion de la commission Ressources Humaines le 08 mars et d'une réunion avec les responsables de services fin mars voire début avril.

Corine LECLERC,

- Rappelle la journée internationale des droits de la femme le mercredi 08 mars. Dans ce cadre, une exposition aura lieu du 06 au 11 mars, dans le hall du Centre culturel, proposée par Les Amis du Vieux Suippes sur le thème « Geneviève DÉVIGNES, bienfaitrice de Suippes ».
- Informe d'une exposition « Arrêtons les violences » le 25 novembre prochain dans le hall du Centre culturel.
- Informe d'une réunion d'information avec les maires et conseillers le 30 mars afin de présenter le projet « Les malles de l'égalité » du Centre d'informations sur les Droits des Femmes et des Familles de la Marne » avant de le présenter aux différents partenaires le 30 mai prochain.
 - Ces malles ayant pour objet la prévention, la lutte contre les violences, lutte pour l'égalité hommes/femmes...
 - Prochainement deux permanences par semaine du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) se dérouleront dans les locaux du siège communautaires afin de pouvoir y accueillir des femmes en détresse.

Le maire,

- Informe que tous les bacs noirs devront être distribués pour fin mars.
 - 1/3 des bacs n'ont pas encore été remis, soit 1/3 qui représente env. 300 bacs.
 - À titre indicatif, les sacs noirs sont bien délestés.
- Informe d'une réunion d'information avec Familles Rurales, l'Association de Territoire entre Suippe et Vesle, en partenariat avec la Commune de Suippes, afin de lancer un appel au bénévolat pour la mise en place d'une Halte-répét Family'Air. En effet cette structure accueille des personnes ayant une pathologie type Alzheimer ou apparenté. Le but étant de permettre à la personne malade de conserver un lien social mais aussi d'être stimulé à travers des activités adaptées et variées et surtout de permettre à l'Aidant

(conjoint, famille) de bénéficier de quelques heures de répit par semaine afin de souffler, de se reposer et de s'occuper d'eux-mêmes le temps d'un après-midi. Pour mener à bien cette action, l'association a besoin d'une dizaine de bénévoles afin de pouvoir ouvrir un atelier en avril prochain, le vendredi après-midi, au sein du Centre culturel, dans la salle partagée du Relais Petite Enfance.

- Informe du fonds vert destiné aux collectivités, géré par l'Etat notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation de l'éclairage public... toutefois la constitution des dossiers pour l'obtention de subventions s'avère complexe pour les petites communes dans la mesure où les documents doivent être très détaillés et chiffrés ; la collectivité n'en n'a pas les moyens techniques.

- Informe d'une réunion communautaire où il a été évoqué le fait d'équiper les foyers de composteurs à/c de janvier 2024. En effet disposer d'un bac à compost à son domicile sera obligatoire afin de recycler les déchets organiques. Pour l'instant aucune décision n'a été arrêtée pour la commune. Ce sujet est à l'étude.

 - Donner ou acheter un composteur et à quel prix – envisager des composteurs partagés mis à disposition dans les espaces collectifs.

- Une petite visite à la commune de Vouziers afin de voir comment cette collectivité pratique le tri au niveau des commerçants, artisans, assistantes maternelles.

Fin de la séance : 20h55

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (27)

Nombre de membres présents (21)

Nombre de suffrages exprimés.... (22)

VOTES : Pour..... (___)

Contre..... (___)

Abstentions..... (___)

Date de convocation : 16 février 2023

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, : 16 février 2023

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le : 22 février 2023

Le Maire

Secrétaire de séance

François COLLART

Laurence TOURNEUR